

## AGIR DANS LES TPE : EXEMPLE D'UNE ACTION DE BRANCHE MULTIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES BOUCHERS-CHARCUTIERS



**Mme Chrystelle ASTELET** – Préventeur – AIST 19 – Brive

**Mme Céline CHADEYRON** – Préventeur – AIST 19 – Brive

**Mme Alicia CLEMENT** – Préventeur – AIST 19 – Brive

**Dr Fabrice MICHIELS** – Médecin du travail – AIST 19 – Brive

**Mme Sylvie MORAND** – Secrétaire de l'équipe de prévention – AIST 19 – Brive

**Mme Huguette POUMEAUD** – Ergonome – AIST 19 – Brive

**M. Thierry REBUISSON** – Préventeur – AIST 19 – Brive

**Mme Cassandra ROUANE** – Préventeur – AIST 19 – Brive

La prévention dans les TPE est une question centrale pour l'action du SSTI. Leurs spécificités structurelles, organisationnelles et culturelles interrogent nos modes d'actions traditionnels : comment transmettre une culture de prévention à ces structures souvent démunies face à leurs obligations ? Quels leviers mobiliser pour toucher les dirigeants de ces entreprises ?

Une stratégie consiste à développer des approches sectorielles adaptées pour proposer des solutions innovantes en termes de prévention, combinant les compétences et les connaissances des divers préventeurs.

La CPRIA (commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat) a souhaité développer une action au profit des bouchers-charcutiers, en partenariat avec les Services de Santé au travail et la CARSAT. Les départements de la Corrèze et des Deux-Sèvres ont été choisis pour tester cette approche au cours d'une étude interventionnelle de six mois.

En Corrèze, les cinquante et une entreprises du secteur, identifiées à partir du code NAF, se sont vues proposer une visite avec un préventeur du SSTI afin de réaliser ou de mettre à jour la fiche d'entreprise (FE) et le document unique (DU). Toutes ont accepté. Lors de chaque visite, la FE et le DU ont été rédigés avec l'employeur. Au-delà du projet initial, la venue de l'ergonome a été proposée en cas de situations de travail dégradées, afin d'observer le travail réel et de proposer des axes d'améliorations des conditions de travail. Une visite commune avec la CARSAT a ensuite été effectuée pour présenter aux employeurs des financements adaptés.

Les résultats font apparaître que beaucoup de ces TPE sont implantées dans des locaux anciens situés dans les centres villes ou spécialisées dans la vente itinérante. La boucherie traditionnelle ne représente plus que la moitié de leur activité au profit de la préparation de plats cuisinés. Les plaintes de type TMS (troubles musculo-squelettiques) sont fréquentes, liées à la manutention manuelle, aux postures et à des couteaux non adaptés et dont le pouvoir coupant est faible !

Les principales structures nécessitant des actions d'amélioration des conditions de travail sont les plus petites, employant moins de six salariés. Les axes de transformation sont majoritairement techniques, du fait d'un matériel ancien, non sécurisé, inadapté voire inexistant. Les axes organisationnels ainsi que les besoins en formation sont importants du fait d'une disruption dans le système de formation.

A ce jour, sur les cinquante et une entreprises rencontrées en Corrèze, quinze font l'objet d'un dossier d'aide financière CARSAT. A l'heure où ces entreprises peinent à embaucher et à garder des personnels qualifiés, ce type d'action conjointe, en conduisant à améliorer leurs conditions de travail, va dans le sens des politiques visant à favoriser la création et le maintien de TPE dans les territoires. Ce résultat encourageant n'a pu être obtenu qu'en ne se limitant pas à une intervention à visée documentaire, mais en mettant en œuvre les ressources pluridisciplinaires de proximité du SSTI avec l'appui de la branche professionnelle.